

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 11 juin 2014, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
André Potvin	Sorel-Tracy (représentant désigné)
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Est absent(e) :

Serge Péloquin Sorel-Tracy

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement et M. Maxime Salois, coordonnateur aux communications.

---

NOTE : À 18 h 30, les membres réguliers se réunissent en comité général de travail.

---

2014-06-146 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-147 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 14 MAI 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 14 mai 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-148 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 28 MAI 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 28 mai 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-149 **RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 12 FÉVRIER 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 12 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-150 **RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE DU 8 AVRIL 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 8 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-151 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel déclare un intérêt pécuniaire au numéro 86 de la liste des dépenses, concernant un remboursement de frais de déplacement.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard déclare un intérêt pécuniaire au numéro 30 de la liste des dépenses, concernant un remboursement de frais de déplacement.

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 9 mai 2014 au 5 juin 2014 et totalisant 1 621 075,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

## RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

- **Comité ZIP du Lac Saint-Pierre**

Le 27 mai dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle de ce comité, laquelle a permis de nommer les officiers et d'adopter le rapport annuel.

- **Comité régional de la famille**

Le 10 juin dernier avait lieu à Sainte-Victoire-de-Sorel l'évènement « Ensemble avec tous nos aînés ». Cet évènement a permis de faire un bilan positif de l'ensemble de la démarche MADA à ce jour. D'ailleurs M. Gravel a profité de l'occasion pour féliciter le travail de M<sup>me</sup> Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale.

M. le Conseiller régional Denis Marion a participé à la dernière rencontre du comité régional de la ruralité le 28 mai dernier (voir sujets 11.1 et 11.2).

M. le Conseiller régional Michel Péloquin présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

- **Aire faunique communautaire**

Le 3 mars dernier avait lieu une réunion de l'Aire faunique communautaire, et les discussions portaient essentiellement sur le rôle et les responsabilités de cet organisme.

- **Table de concertation du Lac Saint-Pierre**

Le 11 juin dernier avait lieu une journée-conférence très enrichissante. Plusieurs conférenciers étaient invités et plusieurs sujets ont été abordés, tous en lien avec le lac Saint-Pierre, entre autres :

- la qualité de l'eau;
- l'état du lac;
- les aspects en péril du lac;
- le diagnostic de la population de la perchaude;
- le portrait de l'agriculture dans le secteur.

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis mentionne une hausse des déplacements pour le transport collectif régional, soit 440 déplacements pour le mois de mai. De plus, M. Dupuis mentionne sa participation à titre de conférencier le 29 mai dernier à Châteauguay dans le cadre de la journée « Défis et enjeux du transport pour la qualité de vie et la santé » organisée par le Réseau québécois Villes et Villages en santé, où M. le Conseiller régional Denis Marion, vice-président du Réseau, était l'animateur de la journée. Cette conférence portait sur le projet pilote de transport collectif rural et était très attendue par les participants. D'ailleurs, depuis cette conférence, M. Dupuis est sollicité par certaines municipalités concernant ce dossier.

M. Dupuis profite également de l'occasion pour mentionner que le tournage de l'émission « La Petite Séduction » a eu lieu la semaine dernière à Saint-Ours en compagnie de Dany Turcotte et d'Élyse Marquis (artiste invitée). Plus de 500 personnes étaient présentes. La diffusion aura lieu le 23 juillet prochain.

M. le Conseiller régional Luc Cloutier a participé à la dernière réunion du comité de sécurité publique. Il précise que le rapport annuel d'activité de la Sûreté du Québec sera déposé ce soir.



CONSIDÉRANT que la CPTAQ doit recevoir l'avis de la MRC sur le projet de règlement numéro 382-2014 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Robert;

CONSIDÉRANT que l'amendement du règlement de zonage de la Municipalité ramène la situation réglementaire qui prévalait avant la refonte des règlements d'urbanisme de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que l'amendement municipal correspond aux usages compatibles du point 2.1.2 Le milieu rural du document complémentaire du schéma d'aménagement, soit : « Le conseil de la MRC a identifié les activités compatibles avec le milieu rural : [...] aux activités non agricoles autorisées par la Loi sur la protection du territoire du Québec (devenu depuis la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) telles que les habitations unifamiliales et bifamiliales isolées, les commerces, les industries... »;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ doit aussi, dans sa démarche d'analyse d'une demande d'autorisation, demander l'avis de la Fédération de l'UPA concernée;

CONSIDÉRANT que les utilisations résidentielles engendrent peu ou pas d'inconvénients additionnels pour l'application réglementaire en matière de distance reliée aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire, le facteur d'usage [paramètre G] pour une habitation est de 0,5, réduisant de moitié la distance séparatrice);

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel pour les activités compatibles à l'affectation « Le milieu rural » (section 2.1.2 Le milieu rural du document complémentaire);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC avise la CPTAQ que le projet de règlement numéro 382-2014 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Robert est conforme au schéma d'aménagement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-06-154

#### **ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE D'AMORTISSEMENT**

CONSIDÉRANT qu'aux termes des résolutions numéros 99-12-309 et 2002-04-83, le Conseil de la MRC a établi une politique d'amortissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu d'adopter une nouvelle politique d'amortissement;

CONSIDÉRANT qu'un tableau illustrant les catégories d'immobilisations ainsi que leur durée de vie utile a été remis aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- adopte les périodes d'amortissement définies dans ce tableau, pour en faire la nouvelle politique d'amortissement;
- détermine que cette nouvelle politique s'applique à tout projet dont le montant d'acquisition d'immobilisations est supérieur à 5 000 \$ ( $\pm 0.1$  % du budget total de la MRC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-155

### **ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT que la MRC a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la MRC;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:
  1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
  2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la MRC affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
  3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant, s'il y a lieu, sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente relatifs à cette subvention sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissant sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

- demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe;
- annule la résolution numéro 2014-02-43;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-156

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT ET ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT que la MRC, le Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel, l'Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy, le Réseau cyclable de la Sauvagine, le Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. ainsi que 9232-3674 Québec inc. désirent faire partie du regroupement de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que le regroupement d'achats existe dans le seul but d'obtenir les meilleurs prix possibles concernant les services professionnels d'un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que chaque organisme de ce regroupement garde son pouvoir d'adhérer ou non à l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme, et par la suite, en assure seul la gestion, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce regroupement d'achats, il est nécessaire que tous les organismes désirant y adhérer, en plus de la MRC, autorisent cette dernière à demander des soumissions pour le regroupement par la voie d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que l'article 966 du Code municipal du Québec prévoit que la MRC peut nommer un auditeur indépendant pour au plus trois exercices financiers;

CONSIDÉRANT les règles applicables relativement à l'adjudication de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ces contrats;

CONSIDÉRANT le document présenté aux membres du Conseil en ce sens;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo du directeur général adjoint présenté en ce sens;

Il est proposé par :

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Appuyée par :

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un auditeur indépendant;
- demande, pour et au nom des organismes participants, des soumissions pour les services professionnels d'un auditeur indépendant de chacune des organisations formant le regroupement de la MRC de Pierre-De Saurel;

- adopte les critères de sélection ainsi que le système de pondération présentés dans le cadre de cet appel d'offres;
- adopte l'estimation contenue au mémo préparé par le directeur général adjoint en date du 9 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-157 **ADOPTION DE L'ESTIMATION CONCERNANT LE CONTRAT D'ENTRETIEN DE CERTAINS COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2014-05-124, la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 23 mai dernier en vue de l'octroi du contrat d'entretien pour les projets suivants :

- C1405 - Cours d'eau Cartier (Yamaska);
- C1406 - Ruisseau Laplante, Branche 23 (Saint-Ours);
- C1407 - Première Décharge Sainte-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
- C1410 - Cours d'eau des Benoit, Principale (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC adopte l'estimation contenue au mémo préparé par la greffière en date du 5 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-158 **AUTORISATION CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ARPENTAGE DE CERTAINS COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu des demandes d'intervention pour l'année 2015 concernant l'entretien ou l'aménagement de cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'arpentage de certains de ces cours d'eau est nécessaire pour une meilleure gestion de ces demandes d'intervention;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à ce contrat n'excèdent pas le seuil des 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que deux entreprises œuvrant dans la région seront approchées afin d'obtenir une offre de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier



Que le Conseil de la MRC autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré portant sur l'arpentage de certains cours d'eau à l'entreprise ayant présenté la meilleure offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-159 **AUTORISATION POUR L'ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la note préparée par la technicienne en informatique concernant le rehaussement et la virtualisation de l'infrastructure informatique de la MRC.

CONSIDÉRANT les solutions recommandées par la technicienne en informatique;

CONSIDÉRANT que deux entreprises de la région ont été approchées pour la fourniture des services requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC, conformément aux recommandations de la technicienne en informatique, accepte l'offre de service de MicroAge au coût de 24 478,18 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-160 **ADOPTION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS CONCERNANT LE PACTE RURAL 2007-2014**

Les membres prennent connaissance de la liste des engagements financiers concernant le Pacte rural 2007-2014.

CONSIDÉRANT le contenu de ce document,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC adopte la liste des engagements financiers concernant le Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-161 **ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU PACTE RURAL 2007-2014**

M. le Conseiller régional Denis Marion, président du Comité régional de la ruralité, présente le rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014. Ce document illustre le bilan de la deuxième phase du Pacte rural.

À la suite de cette présentation et après discussion sur le contenu de ce document,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

#### **DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

Les membres sont informés que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, compte tenu de ses intérêts dans le dossier du parc éolien, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

---

2014-06-162

#### **ADOPTION DU MÉMOIRE DE LA MRC À PRÉSENTER AU BAPE**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance du mémoire préparé par le directeur général, lequel sera présenté à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) lors de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet du parc éolien communautaire Pierre-De Saurel.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le contenu de ce mémoire à présenter au BAPE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC adopte ledit mémoire et autorise sa transmission au BAPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS \*

\* excluant M. le Conseiller régional Louis R. Joyal qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

---

#### **DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

Les membres sont informés que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, compte tenu de ses intérêts dans le dossier du prolongement de la piste cyclable, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet.

---

2014-06-163

#### **APPROBATION DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS AU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2014-05-129, la MRC a convenu de signer avec certains producteurs agricoles un bail permettant d'effectuer certaines déviations pour le prolongement de la piste cyclable régionale;

CONSIDÉRANT que ces déviations sont réalisées dans le but de favoriser les pratiques agricoles puisqu'à certains endroits l'emprise ferroviaire traverse des lots qui sont utilisés pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la création de ces déviations a nécessité l'intervention d'un notaire pour l'élaboration du dossier et la préparation de l'acte, incluant tous les frais afférents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC, dans un esprit de bon voisinage, assume la totalité des frais juridiques reliés à ce dossier, et ce, malgré l'entente intervenue entre les parties le 13 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS \*

\* excluant M. le Conseiller régional Louis R. Joyal qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2014-06-164

**TRANSFERT DE LA FIDUCIE AVENIR D'ENFANTS AU CARREFOUR  
NAISSANCE-FAMILLE**

CONSIDÉRANT qu'Avenir d'enfants exprime et concrétise le partenariat créé par le ministre de la Famille et la Fondation Lucie et André Chagnon en vertu de laquelle ces derniers se sont engagés à financer et à soutenir conjointement des activités, des projets et des initiatives visant à favoriser le plus tôt possible le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté et leurs parents afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité;

CONSIDÉRANT que la MRC, agissant à titre d'organisme fiduciaire depuis janvier 2009, a exprimé son désir de mettre fin à son mandat au plus tard le 30 juin 2014 (réf. résolution numéro 2014-01-20);

CONSIDÉRANT que la MRC, agissant à titre de fiduciaire, a dû conclure des ententes de partenariat avec des organismes de la région et employer une coordonnatrice entièrement financée dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Table intersectorielle Enfance-Famille de Pierre-De Saurel, ci-après appelée « la Table intersectorielle », a nommé le prochain fiduciaire le 13 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC :

- transfère l'ensemble des responsabilités inhérentes à la gestion de la fiducie d'Avenir d'enfants à Carrefour naissance-famille, le tout conformément aux désirs de la Table intersectorielle;
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et nom de la MRC, tous les documents relatifs à ce transfert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-06-165 **NOMINATION DE M. REYNALD CASTONGUAY EN REMPLACEMENT DE M. ALAIN BEAUREGARD AU SEIN DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC)**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de sa résolution numéro 2013-11-310, le Conseil de la MRC renouvelait le mandat de M. Alain Beauregard au sein du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC);

CONSIDÉRANT le départ de M. Alain Beauregard à titre de directeur général de la Municipalité de Yamaska;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Reynald Castonguay, directeur général de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, pour faire partie de ce comité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC nomme M. Reynald Castonguay à titre de membre du CRSIC en remplacement de M. Alain Beauregard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-166 **PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION DE LA MRC AU REGROUPEMENT DES ACTEURS MUNICIPAUX DE L'EAU DE LA YAMASKA;**

CONSIDÉRANT que la MRC a participé aux États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que ces États généraux visaient à intensifier les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'intégrité des écosystèmes aquatiques du bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que la MRC a signé, le 24 mai 2013, le Protocole des États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska (« le Protocole ») et que les cinq autres principales MRC du bassin versant y sont également signataires;

CONSIDÉRANT que les signataires du Protocole reconnaissent :

- que le bassin versant doit faire l'objet d'une attention particulière et être géré en concertation;
- qu'il convient de renforcer l'intégration régionale en mettant en relation les politiques et les législations et en mettant en œuvre des programmes d'intérêt commun indispensables à l'amélioration de la gestion des ressources à l'échelle du bassin;

CONSIDÉRANT que les signataires du Protocole expriment leur volonté de :

- augmenter le niveau de la concertation, des ressources et de la mobilisation de tous les intervenants, essentielles au succès de ces efforts;
- collaborer à l'identification des actions à prendre en charge par les acteurs concernés;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 février 2014 de M. Sylvain Michon, président de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) invitant la MRC à participer au comité directeur du Regroupement des acteurs municipaux de l'eau du bassin versant de la Yamaska (RAME-Yamaska);

CONSIDÉRANT que la participation de la MRC à ce comité lui permettrait de contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés par le Protocole;

CONSIDÉRANT que les conseillers régionaux, à leur réunion du comité général de travail du 14 mai 2014, ont donné leur accord pour que la MRC participe au comité directeur du RAME-Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner cette décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que la MRC de Pierre-De Saurel s'implique au sein du comité directeur du RAME-Yamaska;

Que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, représentant de la MRC à l'OBV Yamaska, soit autorisé à participer au comité directeur du RAME-Yamaska.

Que les membres du personnel de la MRC, notamment le directeur général et les responsables de l'aménagement du territoire et de la gestion des cours d'eau, soient autorisés, dans le respect de leurs compétences, à participer aux travaux du RAME Yamaska selon leur disponibilité et les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-06-167

#### **CONTRIBUTIONS DE LA MRC AU RECYCLO-CENTRE**

CONSIDÉRANT la grande collaboration qu'apporte le Recyclo-Centre dans le réemploi, le recyclage et la valorisation des ressources et des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC reconnaît l'important rôle de cette entreprise d'économie sociale dans la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que le volume des matières traitées durant l'année financière 2013-2014 a considérablement augmenté (de 1800 à 3000 tonnes, selon l'estimation de l'organisme);

CONSIDÉRANT que cette augmentation de matières engendre des coûts supplémentaires au Recyclo-Centre et qu'une grande quantité de ces matières ne peut être destinée au réemploi;

CONSIDÉRANT que le Recyclo-Centre assume présentement le rôle de l'écocentre régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- octroie une aide financière au Recyclo-Centre de 101 000 \$ pour l'année financière 2013-2014 (1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014);
- alloue au Recyclo-Centre une somme mensuelle de 10 000 \$ plus taxes pour ses services, et ce, jusqu'à l'ouverture de l'écocentre régional ou jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**RAPPORT ANNUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - POSTE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel d'activités 2013-2014 de la Sûreté du Québec, poste MRC de Pierre-De Saurel (période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014).

---

**2014-06-168 FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC (VACANCES ESTIVALES ET TEMPS DES FÊTES)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la fermeture des bureaux du centre administratif de la MRC pour la période des vacances estivales ainsi que pour la période des Fêtes;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que les bureaux de la MRC soient fermés :

- du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août 2014 inclusivement pour la période des vacances estivales;
- du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement pour la période des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**2014-06-169 ADOPTION DE L'ESTIMATION CONCERNANT LE CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DESTINÉE AUX ORGANISMES MUNICIPAUX ET PARAMUNICIPaux DU REGROUPEMENT DE LA MRC**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2013-08-208, la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 13 mai dernier en vue de l'octroi du contrat d'assurance collective pour tous les employés admissibles des organismes municipaux et paramunicipaux formant le regroupement de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC adopte l'estimation contenue au mémo préparé par la greffière en date du 6 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**2014-06-170 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR LA SÉANCE DE JUILLET**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2013-11-262, a établi le calendrier de ses séances ordinaires de l'année 2014;

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec mentionne que le Conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté à la fin de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de devancer la date de la séance du mois de juillet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC devance sa séance ordinaire prévue le 16 juillet au 2 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Aucune demande d'appui n'a été reçue pour cette séance.

---

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

---

**2014-06-171 FÉLICITATIONS À LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE L'UMQ**

CONSIDÉRANT la nomination de M<sup>me</sup> Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie, à la présidence de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC félicite chaleureusement M<sup>me</sup> Suzanne Roy pour cette nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**2014-06-172 CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

## 2014-06-173 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que la séance soit levée à 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Claude Pothier, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière